

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



## Procès verbal de la réunion DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER

Séance du 7 février 2019

Date de convocation : 08/11/2018

Date d'affichage : 08/11/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le sept février, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

**Présents :** L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Delphine PRIGENT, Rachel BOUTOUILLER, Marie-Jo OLLIVIER, Dominique SUSZWALAK et Julien BELLEC

**Procurations :**

Delphine PRIGENT pour Sophie LE DUFF

Rachel BOUTOUILLER pour Patrick MEAR

Marie-Jo OLLIVIER pour Françoise MESGUEN

Dominique SUSZWALAK pour Jean-Paul KERMARREC

**Absent sans procuration :** Julien BELLEC

**Secrétaire de séance :**

Anne CORMIER a été élue secrétaire de séance.

### **1-1 Finances :**

#### **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019**

L'article L 2312-1 du CGCT dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat porte sur les orientations budgétaires de l'année à venir, en lien avec le contexte extérieur à la Commune, les éléments financiers provisoires de 2018, les perspectives en Section de Fonctionnement, en Section d'Investissement, l'évolution de la dette de la Commune.

Roger GUILLOU, Adjoint aux finances, présente les orientations du projet de Budget 2019. Le contexte extérieur est marqué par des incertitudes (taxe d'habitation). Dans ce contexte, la présentation des éléments financiers provisoires de 2018 fait apparaître une capacité d'autofinancement brut légèrement inférieure aux chiffres du Compte Administratif 2017, pour un montant de 769 000 €.

-Les dépenses de Fonctionnement provisoires de 2018 (chapitres 011 et 012) sont maîtrisés (réalisé inférieur au prévisionnel). Les prévisions 2019 tiennent compte de ces éléments. L'enveloppe des subventions sera maintenue au niveau de 2018. Les taux d'imposition resteront également inchangés en 2019.

-En Section d'Investissement, le capital des emprunts à rembourser en 2019 sera de 211 000 €. Parmi les prévisions, la dépense la plus importante se rapporte à la construction du nouveau bâtiment d'accueil de loisir et de restauration scolaire (1 060 000 €). Les

dépenses programmées en 2018 n'ont pas donné lieu à mandatement. Une partie des acquisitions foncières stratégiques reste à réaliser pour 85 000 €. Mais les projets fonciers de la Commune ont avancé et nécessitent des dépenses de viabilisation (100 000 €) et des avances aux futurs lotissements (100 000 €). Le programme de voirie s'élève à 400 000 €. Au niveau des recettes prévues en 2019, des subventions notifiées en 2018 restent à percevoir, et des ventes immobilières sont prévues. Un emprunt d'équilibre sera programmé, en lien avec les importants programmes d'investissement en cours (1 185 000,00 €).

-L'endettement de la Commune correspond à 431 € / habitant, à comparer à la moyenne des communes de la même strate (804 € /habitant).

Suite à cet exposé, le débat souligne le faible endettement de la Commune et la possibilité d'emprunter pour mener à bien les projets exposés (bâtiment d'accueil de loisir ACM et restaurant scolaire – programmes d'aménagement et de densification de l'urbanisation en lien avec l'étude globale réalisée en 2017-2018).

Le DOB ne donne pas lieu à un vote.

## **1-2 Budget Commune : admission en non-valeur**

Des créances irrécouvrables concernant le Budget de la Commune sont présentées au Conseil Municipal pour admission en non valeur pour un total de 398,15 € (26 voix pour).

## **2-1 Tarifs communaux 2019 : actualisation**

### **Aire d'accueil Camping Car Park**

Le gestionnaire préconise l'application des tarifs TTC suivants pour 2019 :

- Haute saison  
    **Avril à septembre** : 11,00 € / 24 h
- Autres périodes : 9,00 € / 24 h
- Forfait 5 heures : 5,00 €

26 voix pour.

## **3-1 Intercommunalité : Rapport de la CLECT du 06/12/ 2018 : régularisation du montant des actes d'Autorisation des Droits du Sol pour 2018**

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLECT) de HLC s'est réunie le 6 décembre 2018 et a établi un rapport concernant notamment la régularisation du Service ADS 2018. Concernant la Commune de CLEDER, le coût avait été évalué à 9 000 € il y a un an. Ce montant fait l'objet d'une régularisation et se trouve réévalué à 11 015 € pour l'année 2018. 26 voix pour.

## **3-2 Intercommunalité : Rapport de la CLECT du 6 décembre 2018 : montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2019**

Le rapport de la CLECT présente le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2019. Concernant la Commune de CLEDER, en tenant compte d'un coût prévisionnel de l'ADS pour 2019 de 11 000 €, l'attribution de compensation pour 2019 est évaluée à 40 562€. 26 voix pour.

## **3-3 Haut-Léon Communauté : adhésion au groupement de commande pour les diagnostics « amiante » des chaussées**

Il est proposé d'avoir recours à des groupements de commandes avec HLC pour le marché « évaluation de la présence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements de chaussée ».

HLC propose aux Communes membres de mettre en place un accord cadre mono-attributaire pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention qui sera rédigée par HLC. Les modalités

seront identiques à celles convenues lors de l'adhésion au précédent groupement. 26 voix pour.

### **3-4 Haut-Léon Communauté : adhésion à la convention RGPD proposée par le CDG29**

Dans le cadre de la convention à signer avec le CDG, HLC a obtenu un tarif préférentiel qui sera refacturé aux communes. Le CDG sera le Délégué à la protection des données (DPD), chaque commune devra désigner un référent. Le coût prévisionnel pour la Commune est de 1 612,50 €. 26 voix pour.

### **4-1 Personnel Communal :**

#### **Avancements de grade – Créations et suppressions de postes au 01/02/2019**

Compte tenu de la procédure suivie pour les avancements de grade 2019, il y a lieu de créer les nouveaux postes et de supprimer les postes anciens à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Ces créations et suppressions n'entraînent pas le recrutement d'agents supplémentaires dans le tableau des effectifs communaux. Proposition :

-création d'un emploi de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> cl (catégorie B) et suppression d'un poste de rédacteur,

-création d'un emploi de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> cl (catégorie B) et suppression d'un poste de Technicien

-création d'un emploi d'ATSEM PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> cl (catégorie C) et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> cl, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

26 voix pour.

### **4-2 Personnel Communal : à compter du 01/03/2019**

#### **Création de poste au Service Administratif « comptabilité – contrats – tourisme – management périscolaire »**

Compte tenu du départ programmé en mai 2019 de l'agent assurant les fonctions de responsable du Service Périscolaire, du Tourisme, de la gestion des contrats et de l'appui au Service Comptabilité, il est nécessaire de prévoir la transmission des affaires en cours. Il convient donc de créer un emploi correspondant, afin d'assurer une période de « tuilage » avec la personne actuellement titulaire du poste. 26 voix pour.

### **5-1 SDEF : approbation du Rapport annuel 2017**

L'ensemble des conseillers a pu prendre connaissance du Rapport du SDEF. Les questions portent sur certains sigles utilisés, et sur les conditions financières de l'arrivée du gaz de ville à CLEDER. 26 voix pour.

### **6-1 Marchés passés dans le cadre de la délégation au Maire**

**Décision 2019-01 :** le 17/01/2019 achat de matériel informatique pour l'Ecole Communale, la Bibliothèque et la Maison des Associations auprès de la Société SARL DIESE, 29250 Saint Pol de Léon pour un montant de 4 233,40 € H.T., soit 5 080,08 € TTC.

### **Affaires diverses - informations :**

Jean-Paul KERMARREC déplore que l'ensemble des documents des instances de HLC ne soit pas transmis aux conseillers municipaux. Le Maire précise que le groupe d'Opposition dispose d'un délégué à HLC.

Anne CORMIER informe le Conseil Municipal du fait qu'elle a été victime récemment de harcèlement téléphonique anonyme en lien avec ses prises de position sur la construction de serres agricoles.